

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2023

Désignation de l'entreprise : SAS INFRACONCEPT

Durée ex. en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise :

Durée d'exercice* 12

26 34 RUE DE WASHINGTON 4EME ETAGE

75008 PARIS

Le Président

Numéro SIRET* 45160653700020

Néant ☐

Ex. précédent (N-1) clos le :

		Exercice N, clos le : 31/12/2022			31/12/2021
		Brut 1	Amort., provis* 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
I	Frais d'établissement *	AA	AC		
A N	Frais de développement*	AB	AC		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	CX	CQ		
T	Fonds commercial (1)	AF	AG		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AH	AI		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AJ	AK		
		AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ	148 872	976 128
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS		
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	86 074	34 183
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV	6 040 146	6 040 146
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE	6 957	6 957
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	234 945	7 057 414
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU		
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW	3 000	3 000
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	1 075 198	1 054 972
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	6 533 964	6 635 313
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 479	1 577
TOTAL (III)		CJ	CK	7 614 642	7 691 862
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	234 945	14 672 055
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP		(3) Part à + d'un an CR
Clause de rés. de prop. *					
Immobilisations :			Stocks :		Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2023

Désignation de l'entreprise : SAS INFRACONCEPT		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	2 000 000	2 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200 000	200 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	12 475 126	11 530 752
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-12 081	1 034 375
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	14 663 045	14 765 126
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	3 410	3 821
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 600	3 100
	Dettes fiscales et sociales	DY		11 407
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	9 010	18 328
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	14 672 055	14 783 454
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 010	18 328
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : SAS INFRACONCEPT										Néant	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'une mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF	
C	Terrains	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KG	1 125 000	KH		KI	
						KJ		KK		KL	
						KM		KN		KO	
						KP		KQ		KR	
R	Installations techniques, matériel et outillage industriels	- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KS		KT		KU	
											- Installations générales, agencements et aménagements des
P	Autres immob. corporelles	- Instal. générales, agencements, aménagements divers*	Dont Composant	M3		KV	91 989	KW		KX	
											R
E	- Matériel de bureau et mobilier informatique	Dont Composant	M3		LB		LC		LD		
										L	- Emballages récupérables et divers*
L	Immobilisations corporelles en cours	Dont Composant	M3		LH		LI		LJ		
										E	Avances et acomptes
S	TOTAL III				LN	1 245 257	LO		LP		
										F	Participations évaluées par mise en équivalence
I	Autres participations				8U	6 040 146	8V		8W		
										N	Autres titres immobilisés
N	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
										S	TOTAL IV
S	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	7 292 359	OH		OJ		
										CADRE B	IMMOBILISATIONS
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I			C0		D0		D7		
										C	Autres postes d'immobilisations incorporelles
C	Terrains	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		LX		LY	1 125 000		
										R	Constructions
R	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions	Dont Composant	M1		MD		ME		MF		
										P	Instal. tech., matériel et outillage ind.
R	Autres immob. corp.	- Matériel de transport	Dont Composant	M2		MJ		MK			
										E	- Mat. de bureau et informatique, mobilier
L	- Emballages récupérables et divers	Dont Composant	M2		MP		MQ		MR		
										L	Immob. corporelles en cours
E	Avances et acomptes	Dont Composant	M2		MV		MW		MX		
										S	TOTAL III
F	Participations évaluées (mise en équ.)				NG		NH	1 245 257	NI		
										I	Autres participations
N	Autres titres immobilisés				0X		2C	6 957	2D		
										N	Prêts et autres immob. financières
S	TOTAL IV				2E		2F		2G		
										S	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)
S	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OK		OL	7 292 359	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2022	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SAS INFRACONCEPT					Néant *	

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS INFRACONCEPT		Néant							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*							
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
- Sur sol propre		PM	124 372	PN	24 500	PO		PQ	148 872
Construct* - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
- Installations générales, agencements et aménagements des		PV		PW		PX		PY	
Inst. tech., matériel et outillage ind.		PZ		QA		QB		QC	
Autres - Installations générales, agencements et aménagements		QD	48 128	QE	9 678	QF		QG	57 806
immob. - Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK	
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	28 268	QM		QN		QO	28 268
- Emballages récup. et div.		QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	200 767	QV	34 178	QW		QX	234 945
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	200 767	OP	34 178	OQ		OR	234 945
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisat* amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
N Inst. gales., agn		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Instal. techn., matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
C Inst. gales. agenc. & am. div		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
O Mat. de transp.		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
R Mat. bur. et inf. mob.		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
P Emb. récup., div.		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III		NL			N			NO	
TOTAL général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		
								NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise : SAS INFRACONCEPT		Néant				*	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC			
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF			
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI			
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6			
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM			
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A			
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
C Prov. pr renouvellemnt des immob.*	5F	5H	5J	5K			
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER			
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U			
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D			
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H			
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05			
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X			
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09			
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
- d'exploitation		UE	UF				
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH				
- exceptionnelles		UJ	UK				
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision							
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI							

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise :		SAS INFRACONCEPT				Néant		*
-------------------------------	--	------------------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et	Impôts sur les bénéfices	VM	11 408	11 408		
	autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	112	112		
	collectivités	Autres impôts, taxes, versements assim.	VN				
	publiques	Divers	VP				
	Groupes et associés (2)		VC	1 063 678	1 063 678		
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance			VS	2 479	2 479	
TOTAUX			VT	1 077 677	VU	1 077 677	VV
RE N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF				

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG				
		à 1 maximum à l'origine à + de 1 an à l'origine	VH				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	5 600	5 600		
		Personnel et comptes rattachés	8C				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D				
Etat et		Impôts sur les bénéfices	8E				
autres		Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
Collectivités		Obligations cautionnées	VX				
	publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
		Groupes et associés (2)	VI	3 410	3 410		
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K				
		Dettes représentatives de titres empruntés*	Z2				
		Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX			VY	9 010	VZ	9 010	
RE N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032			
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

Désignation de l'entreprise : SAS INFRACONCEPT										Néant		Exercice N, clos le : 31/12/2022	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WA			
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										WE			
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										WF			
Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)										WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										RA			
Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)										RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058 B, cadre III)*										WI			
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)										XX			
Amendes et pénalités										WJ			
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)										XZ			
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI													
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)													
Quote-part										WL		872	
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*										L7			
Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI													
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)													
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%													
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme													
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions													
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)													
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)										SU			
interêts exécutés (art. 39-1-3 et 212)													
Zone d'ent.* (act. exo.)										SW			
Dont :													
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro										M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage													
TOTAL I										WR		872	
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WS		12 081	
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab. 2058-B, cadre II)													
Régimes										Plus-values		- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *	
imposition										nettes		- imposées aux taux de 0%	
												- imposées aux taux de 19 %	
particuliers										à		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	
et impos.										long terme		- imputées sur déficits antérieurs	
différées										Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
										Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))										625		) XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B)													
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer													
Mesures										Majoration d'amortissement *			
d'incitation										Entreprise nouvelle 44 septies		K9	
										Entreprise nouvelle art. 44 sexies		L2	
										Jeunes entre. innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
										Sociétés d'investissement immo.		K3	
										Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)		PA	
										Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)		OV	
										Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)		1F	
										Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
										Zone de revitalisation rurale (44)		PC	
										Bassin Urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	
										Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)													
Déd. div. (cf. feuillet séparé)										dont déd. except. (art. 39 decies)			
										Créance dé gagée par le report en arrière du déf. (IS)		ZI	
										dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies A)			
										dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies B)			
										dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies C)			
										dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies D)			
										dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies E)			
										dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies F)			
										dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies G)			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage													
TOTAL II										XH		23 956	
III. RESULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation										bénéfice (I moins II)		XI	
des déficits reportables :										déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)												ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)												XL	
RESULTAT FISCAL										BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN	
												XO	
												23 084	

« INFRACONCEPT »

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 000 Euros
Siège social : 4ème étage escalier 6 - 26, 34 rue de Washington - PARIS (75008)
RCS PARIS 451 606 537

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

« DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte nette comptable de (12 081,07) Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Perte nette comptable de l'exercice, soit **(12 081,07) €**

- Par imputation sur le compte « Autres réserves », soit **(12 081,07) €**
Dont le solde s'élève à 12 463 045,16 euros

Soit un total affecté de..... (12 081,07) €

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables dans le compte « Autres réserves », décide d'attribuer à titre de dividendes aux associés, prélevé sur ce compte, la somme de 90 000 €, qui sera mis en paiement à compter du 1^{er} août 2023.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société s'élèvent à 14 573 045 Euros.

Conformément à l'article 117 quater du CGI (tel que modifié par la loi de finances pour 2018 n°2017-1837), le montant des dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, est soumis au prélèvement forfaitaire au taux de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu, sauf dispense.

Les dividendes perçus seront soumis à l'impôt sur le revenu l'année suivant celle du versement (selon le prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,8% ou sur option selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu après déduction de l'impôt prélevé à la source).

En cas d'option pour le barème progressif, l'Assemblée Générale prend acte que la totalité des revenus distribués est éligible à l'abattement de 40%, et que le prélèvement forfaitaire au taux de 12,8% est par conséquent non libératoire.

En outre, le montant des dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, est soumis au prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Ces prélèvements (au titre de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux) seront opérés par la société distributrice et déclarés au plus tard dans les 15 jours du mois suivant la mise en paiement.

LG W

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux clos ainsi que la situation de ces dividendes au regard du droit à l'abattement ont été les suivantes :

EXERCICE CLOS LE	DIVIDENDE TOTAL	REPARTITION DES DIVIDENDES AU REGARD DU DROIT A L'ABATTEMENT		
		Montant éligible à l'abattement de 40 % et abattement applicable	Montant éligible à l'abattement de 40 % et abattement non applicable	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
31.12.2021	90 000 €	90 000 €	/	/
31.12.2020	300 000 €	300 000 €	/	/
31.12.2019	300 000 €	300 000 €	/	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023 :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

« Certifié conforme »

Le Président

M. Laurent GEORGET

X



